

# RFC 3330 : Special-Use IPv4 Addresses

Stéphane Bortzmeyer

<stephane+blog@bortzmeyer.org>

Première rédaction de cet article le 6 novembre 2007

Date de publication du RFC : Septembre 2002

<https://www.bortzmeyer.org/3330.html>

---

Un certain nombre de préfixes IPv4 ont une signification spéciale et ce RFC les documente, pour éviter aux lecteurs de devoir fouiller dans les nombreux RFC originaux. (Il a été remplacé depuis par le RFC 6890<sup>1</sup>.)

Normalement, les préfixes des réseaux IPv4 sont attribués par l'IANA aux RIR qui les allouent ensuite aux LIR (qui sont en général des FAI). Ces allocations et les affectations aux utilisateurs finaux sont enregistrées par les RIR et sont publiquement accessibles via des protocoles comme whois.

Mais certains préfixes sont spéciaux et échappent à ce mécanisme. Ils ont été réservés par tel ou tel RFC et sont donc dispersés à plusieurs endroits. Notre RFC, écrit par l'IANA, rassemble toutes ces réservations en un seul endroit.

Voici quelques exemples de préfixes ainsi documentés :

- 10.0.0.0/8, réservé pour les adresses privées par le RFC 1918,
- 192.0.2.0/24, réservé pour la documentation (par exemple pour rédiger des manuels, sans craindre que les adresses IP d'exemple soient utilisées) mais cette liste a été étendue depuis par le RFC 5737,
- 169.254.0.0/16, réservé pour les adresses locales au lien (cette réservation sera documentée par la suite dans le RFC 3927),
- Et bien d'autres, énumérés dans la section 2 et résumés dans la 3.

Notre RFC contient aussi des préfixes « normaux », qui ont été réservés à une époque mais ne le sont plus comme 24.0.0.0/8.

Un RFC équivalent existe pour IPv6, le RFC 5156.

---

1. Pour voir le RFC de numéro NNN, <https://www.ietf.org/rfc/rfcNNN.txt>, par exemple <https://www.ietf.org/rfc/rfc6890.txt>